

## je souhaite organiser une manifestation aérienne

### Où ...

**La demande d'autorisation doit être adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture, au maire de la commune d'organisation de la manifestation, au directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile – Nord-Est-Aéroport de Lorraine-B.P. 50016-Goin-57157 Marly Cedex, au chef de la Brigade de Police Aéronautique-20 rue du Fort Queuleu-57006 Metz cedex1**

Au guichet de la préfecture de la Meuse  
40 rue du Bourg  
CS 30512  
55012 BAR LE DUC Cedex  
☎ 03 29 77 55 55  
courriel : [pref.courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref.courrier@meuse.gouv.fr)

Au guichet de la sous-préfecture de Commercy  
22 avenue Stanislas  
CS 60087  
55205 COMMERCY CEDEX  
☎ 03 29 91 11 52  
courriel : [sp-commercy@meuse.gouv.fr](mailto:sp-commercy@meuse.gouv.fr)

Ouverture des guichets du  
lundi au vendredi de 8h45 à 12h  
et sur RDV de 13h30 à 17h

Au guichet de la sous-préfecture de Verdun  
1 Place Saint-Paul  
B.P. 723  
55107 VERDUN cedex  
☎ 03 29 84 66 00  
courriel : [sp-verdun@meuse.gouv.fr](mailto:sp-verdun@meuse.gouv.fr)

Ouverture des guichets du  
lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et sur RDV de 13h30 à 17h

### Procédure

Le maire, Le directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord-Est et le directeur zonal de la Police aux Frontières émettent un avis.

Dans l'hypothèse où la manifestation se déroulerait sur aérodrome à usage militaire, l'avis du commandant de la Région Militaire devrait être sollicité.

Dans l'hypothèse où la manifestation aérienne serait classée en grande importance, ou si son programme comporte plus de 30 passages au-dessus ou au voisinage de lieux habités, l'avis du directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement devrait être sollicité.

Dans l'hypothèse où la manifestation serait classée en moyenne ou en grande importance, une étude d'impact de ses nuisances sur les sites classés Natura 2000 devrait être effectuée.



Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :  
de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous  
40 rue du Bourg CS 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49  
[site internet : www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) courriel : [pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

Date de création	21/04/2015	Date de mise à jour (vérification annuelle)	21/04/2015	Date de mise à jour (évolution réglementation)	/
------------------	------------	--	------------	---	---

## comment ... (liste des pièces à fournir)

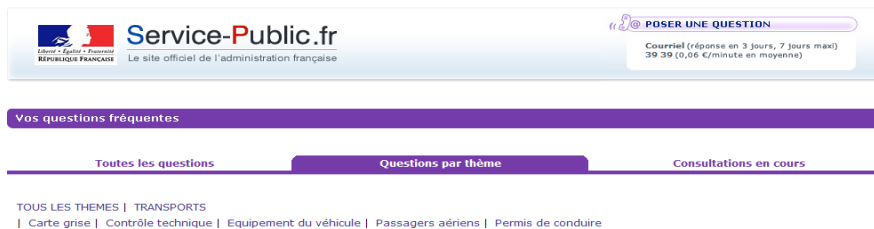
1. le formulaire figurant en annexe 1 de l'arrêté ministériel du 4 avril 1996 (si la manifestation ne comporte que des baptêmes de l'air, c'est le formulaire figurant en annexe 2 de cet arrêté qui doit être complété).
2. une attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'organisateur.
3. l'engagement du directeur des vols et de son suppléant le cas échéant.
4. un plan de masse du lieu d'organisation de la manifestation aérienne.

## tarifs

si la manifestation est classée en grande importance, des frais peuvent être demandés par le comité d'organisation et de coordination

## informations utiles ...

- cliquer ici : [FAQ service-public.fr](http://FAQ.service-public.fr)



The screenshot shows the Service-Public.fr website interface. At the top left is the logo of the French Republic with the text 'Service-Public.fr' and 'Le site officiel de l'administration française'. To the right is a 'POSER UNE QUESTION' button with a speech bubble icon. Below the button, it says 'Courriel (réponse en 3 jours, 7 jours max)' and '39 39 (0,06 €/minute en moyenne)'. A purple bar below contains the text 'Vos questions fréquentes'. Underneath are three navigation tabs: 'Toutes les questions', 'Questions par thème', and 'Consultations en cours'. At the bottom, there is a list of topics: 'TOUS LES THEMES | TRANSPORTS | Carte grise | Contrôle technique | Equipement du véhicule | Passagers aériens | Permis de conduire'.